

Liberté Égalité Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays



Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	ITALIE	FRANCE
Superficie	km² - 2020 ⁽³⁾	302 070	543 965 ⁽¹⁾
Population Mhab et é	volution 2020/2021 ⁽³⁾	59,1 -0,6%	67,7 +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2021(4)	0,895 30° rang mondial	0,903 28º rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md€ - 2021 ⁽²⁾	1775	2 484
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+7,2	+7,8
PIB / habitant	€-2021 ⁽²⁾	30040	36 520
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 ⁽³⁾	2	1,6
Surface arable	Mha - 2020 ⁽³⁾	6,7	17,9
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽³⁾	9,6	17,2
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2021 (5) (6)	+43,6	-112,9
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁷⁾	Md€ - 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Export: 51,8 Import: 47,1 Solde: +4,7	Export: 69,7 Import: 61,8 Solde: +7,9
Exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁷⁾ vers l'autre pays	M€ - 2021 ^{(5) (6)} Variation 2020-2021	Italie vers France: 5 608 + 7,85 %	France vers Italie : 5 564 + 8,3 %
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires (7)	2021 ^{(5) (6)}	8,4% des importations françaises 5º fournisseur de la France	11,7% des importation: italiennes 1 er fournisseur de l'Italie
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires (7)	2021 (5) (6)	8% des exportations françaises 4º client de la France	10,8 % des exportations italiennes 3º client de l'Italie

^{1. 543965} km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

^{2.} Eurostat

^{3.} Banque mondiale

^{4.} Rapport sur le développement humain 2021/2022

^{5.} Douanes françaises, Trade Data Monitor

^{6.} Douanes italiennes, Trade Data Monitor

^{7.} N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires

Ce qu'il faut retenir

- ■L'Italie, 3° économie de l'Union européenne (UE) et 3° population, est la 2° industrie manufacturière d'Europe, après l'Allemagne. Elle bénéficie d'un excédent commercial important grâce au dynamisme de ses exportations. Cependant, sa population vieillit et diminue et elle fait face à un endettement public élevé et à une inégalité économique Nord-Sud persistante. Elle est la 1° bénéficiaire du plan de relance UE.
- La péninsule connaît des conditions naturelles (sols et climats) variées avec un relief très marqué. Un tiers seulement de la surface agricole utile (SAU) se trouve en zone de plaine.
- 4º pays agricole européen après la France, l'Allemagne et l'Espagne sur la base de la valeur de la production (55,7 Md€, hors foresterie et pêche) en 2020, l'Italie occupe la 1^{re} place s'agissant de la valeur ajoutée (30 Md€).
- Les structures de production italiennes sont petites et nombreuses. La surface moyenne des fermes, bien qu'en augmentation, n'est que de 11 ha (2020). La population agricole reste relativement importante. Les disparités entre le Nord (exploitations plus intensives avec de grands élevages), et le Sud et les îles (exploitations plus extensives et avec des productions végétales) sont marquées. Depuis 2013, le revenu agricole diminue, malgré une augmentation en 2018 et 2019 qui ne s'est pas maintenue en 2020.
- Le secteur des industries alimentaires affiche des résultats économiques positifs, tiré notamment par ses très bonnes performances à l'export.
- L'Italie occupe la 1^{re} place européenne en matière de productions sous signes de qualité (AOP, IGP ou STG). Elle est également l'un des leaders de l'agriculture

biologique en UE (15,8% de la SAU italienne en bio ou en conversion en 2019).

- Tous secteurs confondus, l'Italie bénéficie d'une balance commerciale positive (+43,6 Md€ en 2021), notamment avec la France. En 2021, elle a contribué à 8,5 % du déficit commercial français.
- En 2021, l'Italie est le 4° client de la France après l'Allemagne, les États-Unis et l'Espagne, et son 3° fournisseur après l'Allemagne et la Chine. Pour l'Italie, la France est le 2° partenaire commercial derrière l'Allemagne, tant en exportation qu'en importation. Les échanges commerciaux se sont élevés à 91,4 Md€, ce qui correspond à une augmentation de 15,4 Md€ par rapport à 2020. La France est le 1er investisseur mondial en Italie.
- L'Italie est structurellement déficitaire pour les produits agricoles (-8,5 Md€ en 2021), mais largement excédentaire pour les produits alimentaires transformés (+13,3 Md€). La France est son 1er fournisseur pour les produits agricoles (2,3 Md€ en 2021) et son 2e pour les produits transformés (3,3 Md€ en 2021), après l'Allemagne.
- Les forces du secteur agricole italien sont la renommée mondiale de nombreux produits emblématiques facilement utilisables dans la cuisine du quotidien, la capacité à valoriser l'origine italienne, l'importance culturelle de la gastronomie et de l'alimentation.
- Les faiblesses du secteur agricole italien sont le prix du foncier élevé, les structures à moderniser, le manque d'organisation des filières, la forte exposition aux risques naturels et au changement climatique, l'exploitation illégale de la main-d'œuvre et les infiltrations des organisations mafieuses dans certaines régions.

Production agricole

Contexte: territoire, population et situation économique

La superficie de l'Italie est inférieure de près de deux fois à celle de la France métropolitaine. Le territoire italien est majoritairement collinaire (42 %), tandis que les montagnes en représentent plus du tiers (35 %) et que moins du quart (23 %) se trouve en plaine. La densité moyenne italienne, de 201 habitants/km², est deux fois plus importante qu'en France. Sur le plan démographique, l'Italie se caractérise par une population en diminution (depuis 2015) et dont l'âge moyen est très élevé (45,2 ans, 2° pays le plus âgé

au monde derrière le Japon). Enfin, 8,9% des résidents en Italie sont étrangers. Les communautés étrangères les plus importantes vivent dans le Centre-nord.

Le territoire italien est fortement exposé aux risques naturels: sismique, climatique et volcanique dans certaines zones.

Alors même qu'en 2019, l'Italie n'avait toujours pas retrouvé son niveau de PIB d'avant la crise de 2008 malgré le retour de la croissance depuis 2014, l'économie italienne

a connu une forte récession en 2020 (-8,9%), supérieure à la moyenne de la zone euro (-6,2%). Le taux de chômage a augmenté avec la pandémie de la Covid-19, atteignant des niveaux élevés (9,5% au quatrième trimestre 2020). L'Italie se distingue surtout par un taux d'inactivité parmi les plus hauts d'Europe (35,8% au quatrième trimestre 2020), en particulier chez les jeunes (51,3%), dans le Mezzogiorno (46,2%) et chez les femmes (44,8%). En dépit des réformes structurelles mises en œuvre depuis 2012, la croissance économique de l'Italie est contrainte par la faiblesse de sa productivité (en stagnation dans le secteur industriel et en baisse dans l'agriculture). Le poids de l'endettement public (155,6% du PIB en 2020) limite par ailleurs les marges de la politique budgétaire.

Les organisations mafieuses infiltrent l'économie italienne (de plus en plus dans les secteurs de l'agroalimentaire, des transports, de la logistique et des énergies renouvelables). L'impact de ces organisations est estimé entre 7 et 10 % du PIB national.

Agriculture

La SAU italienne représente 12,8 Mha, dont un tiers seulement en zone de plaine. Le nombre d'exploitations agricoles en Italie est plus important que dans de nombreux autres pays européens (1,13 million en 2020). Elles sont essentiellement individuelles et familiales, avec un nombre de jeunes agriculteurs faible: seuls 9,2% des chefs d'exploitations avaient moins de 40 ans en 2020 (contre 18,2% en France). La taille moyenne des exploitations s'accroît (de 8 ha en 2010 à 11 ha en 2020) mais reste inférieure à la moyenne européenne (17,4 ha en 2020).

Les terres agricoles sont chères (20000 €/ha en moyenne nationale), avec des niveaux de prix variant de 9800€/ha en zone de montagne à 32000 €/ha en plaine.

L'Italie est le 4° pays agricole de l'Union européenne après la France, l'Allemagne et l'Espagne (valeur de la production agricole de 55,9 Md€ en 2021¹). L'Italie se distingue par sa capacité à dégager une forte valeur ajoutée, elle occupe sur ce plan la 3° place européenne, avec 23,3 Md€ en 2021, soit une valeur ajoutée par hectare plus de deux fois supérieure à celle de la France (1778€/ha contre 834€/ha).

Globalement, la valeur de la production et la valeur ajoutée du secteur agricole suivent une tendance à la hausse depuis 2009, avec une baisse en 2020 toutefois plus limitée que dans les autres secteurs de l'économie (-3,3% en volume de production et -6,1% en valeur ajoutée par rapport à 2019). L'indice de revenu agricole varie régulièrement: en progression entre 2010 et 2013, il a reculé entre 2014

et 2017, puis a augmenté de nouveau en 2018, avant de rebaisser en 2020 (-4,8%) plus fortement que la moyenne de l'Union européenne (-4%).

Près des deux tiers du chiffre d'affaires agricole de l'Italie provient des productions végétales.

L'Italie est le 1er producteur européen de riz (1,5 Mt en 2021). Elle produit également du maïs (6,1 Mt de maïs grain et 24 Mt de maïs ensilage en 2021), du blé en quantité relativement plus limitée (3 Mt de blé tendre et 4,2 Mt de blé dur en 2020), des betteraves à sucre (1,5 Mt en 2021) et des pommes de terre (1,4 Mt en 2021).

Le pays est le 2° producteur européen de fruits (9 Mt en 2021) et de légumes (13,8 Mt en 2021), derrière l'Espagne. Sa gamme inclut toutes les productions continentales et méditerranéennes.

L'Italie consacre près de 10% de sa SAU à la production de légumes, fruits frais, agrumes et fruits à coque. Les productions de légumes les plus importantes en volume sont les tomates (6,1 Mt en 2020), les melons et pastèques (1,2 Mt en 2019), les choux (0,8 Mt en 2019), les courgettes (0,6 Mt en 2019) et les carottes (0,5 Mt en 2019). En ce qui concerne les fruits, les productions principales sont les pommes (2,3 Mt en 2020), les pêches et nectarines (1,2 Mt en 2019), les agrumes (2,9 Mt en 2019), le raisin de table (1,0 Mt en 2019) et les kiwis (0,5 Mt en 2019).

Pour le vin, avec 49 Mhl en 2020, l'Italie est le 1er producteur mondial en volume devant l'Espagne et la France. Fortement positionnée à l'exportation notamment sur le marché américain, le vin a représenté 15 % de la valeur des ventes agroalimentaires italiennes en 2019. Si le prix moyen des vins italiens à l'export reste inférieur à celui des vins français, les exportations viticoles italiennes représentent 6,3 Md€ en 2020. La hausse des exportations italiennes au cours des dernières années est le fruit du succès du Prosecco (près de 78 % des bouteilles partent à l'export).

L'huile d'olive est une autre production emblématique du pays, avec une production de 344 000 t en 2019. Néanmoins, la production subit depuis 2011 une diminution tendancielle et est désormais soumise à une très forte variabilité annuelle (-50% en 2014, -60% en 2016). La région des Pouilles, qui concentre la moitié de la production nationale, est également confrontée depuis 2013 aux effets de la présence de la bactérie *Xylella fastidiosa*. L'Italie demeure une plaque tournante de l'huile d'olive puisque les marques italiennes utilisent de grandes quantités

^{1.} Furostat

d'huiles importées, tant pour la consommation interne à l'Italie que pour la réexportation. Elle importe des volumes supérieurs à sa consommation intérieure: ses principaux fournisseurs sont l'Espagne, la Tunisie et la Grèce.

Les produits issus de l'élevage représentent en valeur près du tiers de la production agricole italienne en 2019, avec la production de viandes (17%), suivie du lait (environ 9%) et des œufs (3%). Ces trois secteurs sont fortement concentrés dans les exploitations intensives du Nord de l'Italie: les régions Piémont, Lombardie, Vénétie et Émilie-Romagne regroupent 70% du cheptel de bovins viande et trois quarts de la production de lait de vache. Le pays est largement déficitaire pour ces trois productions, en particulier le lait et la viande (taux d'auto-approvisionnement de seulement 50,4% en 2019 pour la viande bovine et de 78% pour le lait).

En production de viande bovine, l'Italie se caractérise par l'activité principale d'engraissement de jeunes bovins importés très majoritairement de France, mais en diminution (80% des importations proviennent de France en 2020, avec plus de 640000 animaux). Le nombre de têtes de bovins abattus en Italie a globalement diminué depuis une vingtaine d'années (2,7 M de têtes en 2020 contre 4,4 M en 2000).

L'Italie importe également directement de la viande, essentiellement en provenance d'autres pays européens. En 2020, la France était le 2° fournisseur de viande bovine de l'Italie (21%), devancée par les Pays-Bas (23%). Mais la concurrence avec d'autres pays de l'UE, dont les marchés extracommunautaires se sont contractés, a conduit à une baisse des cours.

L'Italie est donc un client stratégique de la filière viande bovine française. En 2019, 57% de ses exportations en valeur y étaient destinés.

Le lait de vache produit en Italie (120 Mhl en 2019, soit moitié moins qu'en France) est destiné pour moitié à la fabrication de fromages sous appellation d'origine, le reste étant transformé par l'industrie (30%) ou consommé sous forme de lait frais (20%). Le prix moyen du lait à la production en Italie est systématiquement supérieur à la moyenne européenne, reflétant l'importance de la valorisation permise par la transformation fromagère, mais également le haut niveau des coûts de production. La production de lait d'ovins et caprins est de 6 Mhl en 2019, dont plus de 80% destinés à la production de fromages (la moitié sous indication d'origine).

En 2020, la France était le 1^{er} débouché pour les exportations italiennes de fromages (18,5% de la valeur des exportations italiennes). Inversement, elle était le 2^e fournisseur de lait (16% de la valeur des importations italiennes) derrière l'Allemagne (35%).

Dans le secteur de la pêche, l'Italie occupe la 2e place européenne en nombre de navires, derrière la Grèce, mais la capacité de la flotte italienne diminue selon un rythme régulier. Au 31 décembre 2019, l'Italie compte 11984 navires (-0,4% par rapport à 2018), pour une puissance de 929000 kW. Le volume de capture en 2019 est de 177000t, plaçant l'Italie seulement à la dixième place européenne. Les régions de la mer Adriatique sont celles qui enregistrent le plus de captures (46%), suivies par la Sicile (12%). Les principales espèces pêchées en 2019 sont en volume les anchois (31000t), les sardines (23000t), les palourdes (19000t), les crevettes roses du large (9000t) et les morues (7000t); en valeur, il s'agit des anchois (71 M€), des crevettes roses du large (62 M€), des morues (57 M€) et des palourdes (51 M€).

La valeur ajoutée du secteur de la pêche représente un petit peu plus de 0,1% du PIB italien. Le pays connait un déficit commercial important pour les produits de la mer: en 2020, la valeur des importations était de 5,4 Md€, contre seulement 761 M€ d'exportations. Les principaux fournisseurs de l'Italie sont l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et la France (4,4%).

Industries agroalimentaires

L'Italie est le 2^e pays industriel d'Europe derrière l'Allemagne, tous produits confondus.

Au sein du secteur manufacturier italien, les industries agroalimentaires (IAA) (y compris boissons) occupent une place prépondérante (19% de la production et 12% des emplois en 2019). Avec un chiffre d'affaires de 125 Md€ en 2019 (+11% par rapport à 2018), les IAA italiennes ont particulièrement bien résisté à la crise de 2008 et à l'atonie de la consommation intérieure, ainsi qu'à la pandémie de la Covid-19 grâce à son statut d'activité essentielle. Elles constituent ainsi l'un des moteurs de l'économie nationale.

S'agissant des IAA, l'Italie occupe le 1er rang européen devant la France sur la base du nombre d'entreprises (20% des IAA de l'UE-28 sont italiennes en 2018), le 3e rang ex-aequo pour le nombre d'employés (10,1%) et le 3e rang derrière l'Allemagne et la France s'agissant du chiffre d'affaires (12,2%) et de la valeur ajoutée (11%).

Le secteur agroalimentaire italien se caractérise par un nombre important d'entreprises, de taille relativement limitée (8,1 employés par entreprise contre 12,1 pour la France et 16,1 en moyenne dans l'UE-28), souvent familiales et artisanales. Si les IAA sont réparties dans tout le pays (en 2018, 12,6% en Sicile, 10,3% en Campanie, 10,3% en Lombardie, 9% dans les Pouilles et 8,3% en Émilie-Romagne), l'essentiel de la valeur ajoutée se trouve au nord du pays, principalement en Lombardie et en Émilie-Romagne.

Les principaux groupes industriels alimentaires italiens sont Agricola Italiana Alimentare (viande et charcuterie, 3,4 Md€ de CA en 2019), Barilla (pâtes et sauces tomates, 2,6 Md€), Agricola Tre Valli (viande et œufs, 2,2 Md€), Gesco (plats préparés à base de viande, 1,6 Md€), Lavazza (café, 1,5 Md€), Ferrero (confiserie, 1,5 Md€), Inalca (viande bovine, 1,2 Md€) et La Pellegrina (volailles, 1,1 Md€). Sont également présentes des filiales de société étrangères, comme Nestlé Italie (0,98 Md€ de CA en 2019), Coca-Cola Italie (0,94 Md€) et Parmalat (groupe Lactalis, 0,88 Md€).

D'autres spécialités de l'agroalimentaire italien telles que, par exemple, certains jambons (Prosciuto di Parma, San Daniele...) ou fromages à pâte dure (Parmigiano Reggiano, Grana Padano...) sont fabriquées par une multitude d'entreprises économiquement indépendantes mais fédérées autour du produit au sein d'un consortium support garant du respect du cahier des charges et reconnu par l'État.

L'Italie occupe la 1^{re} place européenne en matière de productions sous signes de qualité. Elle compte le plus grand nombre d'appellations d'origine protégée (AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et de spécialité traditionnelles garanties (STG): 315 hors vins et spiritueux, 544 en vins et 39 en spiritueux en 2021.

L'Italie est également l'un des leaders de l'agriculture biologique en UE du point de vue de la production (15,8% de la SAU italienne convertie ou en cours de conversion au biologique en 2019) avec cependant une baisse du nombre d'exploitants en agriculture biologique en 2019.

Politique agricole

La Constitution italienne accorde aux Régions une compétence exclusive en matière de politique agricole, tandis que d'autres questions touchant l'agriculture à divers titres (alimentation ou protection de la santé) sont de compétence partagée entre l'État et les Régions, qui doivent respectivement en fixer les principes fondamentaux et l'application en détail. La Constitution fixe par ailleurs en tant que compétences exclusives de l'État les questions de concurrence et d'environnement, ainsi que les relations avec l'Union européenne. La cour constitutionnelle a cependant affirmé que tous les éléments qui doivent être garantis de manière uniforme sur le territoire national, relèvent également de l'État.

La coordination entre les Régions et le gouvernement national a lieu au sein d'une instance appelée la « conférence État-Régions » qui comporte des niveaux sectoriels, comme pour l'agriculture. Les grandes décisions liées à l'application de la politique agricole commune (PAC) sont ainsi prises conjointement entre l'État et les Régions au sein de cette instance.

Au sein de l'exécutif régional, est désigné un assesseur à l'agriculture, qui conduit l'application de la législation nationale et communautaire, prépare et exécute les lois régionales, notamment celles qui concernent l'application de la PAC.

Avec une enveloppe de plus de 38,6 Md€ (yc Next Generation EU) pour la période 2021-2027 (+2,9% par rapport à la programmation précédente), l'Italie est le 4e bénéficiaire de la PAC (derrière la France, l'Allemagne

et l'Espagne). Avec 28 Md€ prévus (+3,7% par rapport à la programmation précédente), le budget des aides directes du 1er pilier représente 72% du financement européen reçu par l'Italie au titre de la PAC pour l'ensemble de la période. En raison d'un niveau d'aides directes par hectare très supérieur à la moyenne européenne, l'Italie est l'État membre qui a le plus contribué au processus de transfert des aides entre États membres (« convergence externe ») pendant la période 2014-2020. Durant cette période, une convergence interne limitée des aides a été mise en œuvre au niveau national.

L'enveloppe FEADER attribuée à l'Italie au titre du développement rural pour la période 2023-2027 est de 6,7 Md€ auxquels s'ajoutent près de 3 M€ pour les années de transition 2021-2022 (contre 10,4 Md€ pour la programmation 2014-2020, soit -6,7% pour la même durée de programmation). Le 2nd pilier de la PAC est mis en œuvre à travers 21 programmes régionaux auxquels s'ajoutent des programmes nationaux. Au troisième trimestre 2022, environ 60,9% des crédits du 2nd pilier prévus pour la période 2014-2022 avaient été dépensés, avec une consommation qui variait entre 76% (Province autonome de Bolzano) et 49% (Marches).

La réforme de la PAC, achevée en 2021, prévoit que chaque État membre de l'Union européenne établisse un plan stratégique national à mettre en œuvre à partir de 2023, jusqu'en 2027. Avec la nouvelle règlementation, l'Italie devra accélérer son processus de convergence interne des aides. Dans son Plan stratégique national, l'Italie a prévu de mettre en œuvre des éco-régimes pour répondre aux

enjeux de biodiversité, de climat, de bien-être animal et de protection des ressources naturelles. Par ailleurs, l'Italie s'est fixé pour objectif d'atteindre 25% de sa SAU en agriculture biologique d'ici 2027 (les aides à la conversion et au maintien seront financées dans le 2nd pilier et devraient représenter 1 milliard d'euros sur la programmation). Les autres nouveautés sont des outils de gestion des risques renforcés et une harmonisation des mesures planifiées sous le 2nd pilier, avec la prévision de mesures nationales (les régions pourront tout de même définir des déclinaisons régionales et notamment, établir les conditions d'éligibilité).

L'Italie est le premier bénéficiaire des fonds de relance européens avec 191,5 Md€ issus du fonds de relance et de résilience 30,6 Md€ de ressources nationales et 13 Md€ de React UE. Elle a choisi de consommer l'ensemble des prêts proposé par la Commission. Sur l'ensemble de ces sommes, 6,8 Md€ seront consacrés au secteur agricole et agroalimentaire sur la période 2021-26. Ces fonds soutiendront l'autonomie énergétique des exploitations, l'agrotech, l'irrigation ainsi que les contrats de filières. Ils viendront en complément des crédits de la PAC sur certaines actions.

Échanges commerciaux²

Tous secteurs confondus

L'Italie bénéficie depuis 2012 d'une balance commerciale positive (+43,6 Md€ en 2021). Ses performances s'expliquent par les exportations de produits pour lesquels elle dispose d'une spécialisation et d'un haut degré de savoirfaire (vêtements, produits pharmaceutiques, biens d'équipement, véhicules, équipements de transports, produits alimentaires, etc.). L'économie italienne est cependant tributaire des importations en énergie et matières premières.

Tous secteurs confondus, le déficit commercial de la France avec l'Italie s'est fortement creusé au cours des dix dernières années, s'établissant à -7,1 Md€ en 2021.

En 2021, l'Italie est le 3e fournisseur de la France, après l'Allemagne et la Chine, et le 4e client de la France, derrière l'Allemagne, les États-Unis et l'Espagne. La France est le 2e fournisseur (8,4% des importations en 2021) et le 2e client (10,3% des exportations) de l'Italie, après l'Allemagne. La France est le 1er investisseur mondial en Italie en 2019.

En matière agricole et agroalimentaire

L'Italie est structurellement déficitaire pour les produits agricoles (-8,5 Md€ en 2021), mais largement excédentaire pour les produits alimentaires transformés (+13,3 Md€).

La valeur des importations de produits agricoles par l'Italie est de 17,7 Md€ en 2021. Les principaux produits agricoles importés sont le blé (1,9 Md€), les bovins vivants (1,4 Md€), les mollusques (1,3 Md€), le maïs (1,2 Md€), les poissons (1,1 Md€), les fruits à coques (1,1 Md€), les fèves de soja (1,1 Md€) et les crustacés (0,8 Md€).

L'export de produits agroalimentaires italiens a atteint une valeur de 42,8 Md€ en 2021, en hausse de 41% par rapport

à 2016. La dynamique des exportations agroalimentaires italiennes est parmi les plus fortes de tous les secteurs économiques italiens. Elles se concentrent sur les vins (7,1 Md€), les fromages (3,6 Md€), les pâtes alimentaires (3 Md€), les produits de la boulangerie (2,9 Md€), le chocolat et préparations alimentaires contenant du cacao (2,1 Md€), les tomates (1,9 Md€), le tabac (1,8 Md€) et l'huile d'olive (1,5 Md€). L'utilisation du régime méditerranéen comme «marque chapeau» des produits de la péninsule et la popularité de la cuisine italienne dans le monde lui assurent de nombreux débouchés.

Les principales destinations des exportations de produits agroalimentaires italiens sont l'Allemagne (14,7%), les États-Unis (12,7%), la France (10,6%), le Royaume-Uni (7,6%) et le Japon (7,2%).

Échanges commerciaux avec la France

Dans ce contexte, l'Italie est le 4° client de la France pour les produits agricoles et agroalimentaires³ (5,56 Md€ en 2021) et son 5° fournisseur (5,6 Md€ en 2021).

Les importations italiennes de produits agricoles et agroalimentaires français concernent surtout les bovins vivants (1,2 Md€), la viande bovine (0,3 Md€), l'alimentation animale (0,3 Md€), les vins (0,3 Md€) et les fromages (0,2 Md€).

Le solde commercial de la France vis-à-vis de l'Italie pour les produits agricoles et agroalimentaires est très légèrement déficitaire, à hauteur de 44 M€ en 2021 (il était excédentaire de 2,2 Md€ en 2011).

En termes «d'investissements directs étrangers» (IDE), le stock en 2020 d'IDE français en Italie pour les IAA est de 5,2 Md€ (sur un total de 66,6 Md€), celui de l'Italie en France est de 0,5 Md€ (sur un total de 24,5 M€).

^{2.} Douanes italiennes et françaises, Trade Data Monitor

^{3.} N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires

Accords internationaux

L'Italie est l'un des six pays fondateurs de l'Union européenne et, de ce fait, est impliquée dans la mise en œuvre de la PAC depuis sa création.

Rome accueille le siège de plusieurs organisations internationales des Nations Unies dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation: l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement de l'agriculture (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). En tant que pays hôte, l'Italie met à disposition de ces trois organisations les bâtiments de fonction et fournit un soutien financier lors de l'organisation des conférences, des rencontres, ou de la mise en place de projets en relation avec les missions de ces organisations.

L'Italie est membre du Conseil oléicole international et de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), et de l'Union pour la Méditerranée. Elle est également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995 et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC: le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

L'Italie n'a pas rejoint l'initiative « 4 pour 1000 ».

Le gouvernement italien est traditionnellement en faveur des accords de libre-échange, au regard de l'importance des exportations pour l'économie nationale. Il est particulièrement vigilant sur la question de la protection du *Made in Italy*, notamment dans le secteur agroalimentaire. Les filières agricoles sont très sensibles à la nécessité d'exiger les mêmes normes pour les produits importés des pays tiers que celles s'appliquant aux agriculteurs européens.

Relations bilatérales

La signature du «Traité de coopération renforcée entre la France et l'Italie» le 26 novembre 2021 – dit «Traité du Quirinal» – a marqué un rapprochement fort entre les deux pays. Le renforcement d'une approche commune sur l'agriculture fait partie des sujets inscrits dans le traité.

Dans le domaine agricole, les ministres de l'Agriculture français et italien et leurs administrations respectives se rencontrent régulièrement afin d'échanger, notamment sur les questions relatives à la PAC.

L'Italie et la France soutiennent des positions très souvent convergentes, basées sur une vision et des intérêts largement partagés concernant l'agriculture et l'alimentation, indépendamment de la concurrence légitime qui existe entre les deux pays au niveau commercial. Une forte convergence de vue existe entre la France et l'Italie s'agissant des nombreux défis (économique, social, environnemental, sanitaire) auxquels l'agriculture et l'agroalimentaire de l'UE sont confrontés et les moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Depuis 2010, l'Italie fait partie du comité mixte sur les fruits et légumes (avec la France, l'Espagne et le Portugal), lieu d'échanges entre les représentants professionnels des différentes filières, en présence des administrations respectives. En 2020, l'Italie a intégré le comité mixte sur le vin, aux côtés de l'Espagne et de la France.

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION: Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP